

#COVID19 : LA RÉGION SE MOBILISE
POUR L'ENSEMBLE DE SES ACTEURS



Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

#COVID19 : LA REGION GRAND EST PREND DES MESURES D'URGENCE

➡ POUR SES ENTREPRISES, POUR SES SOIGNANTS, POUR SES ASSOCIATIONS,
POUR SES SPORTIFS, POUR SES ACTEURS CULTURELS, POUR SES HABITANTS

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 9 avril 2020



SOMMAIRE

1. MOBILITES

p.2

LA REGION ADAPTE LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- La Région adapte son offre
- La Région développe des mesures en faveur de ses usagers
- La Région développe des mesures en faveur de ses entreprises

2. COHESION DES TERRITOIRES

p.4

OPERATION « MASQUES » : LA REGION ACCOMPAGNE
LES SOIGNANTS DU GRAND EST

- La Région, au cœur d'une solidarité exemplaire
- La Région commande 5 millions de masques

3. ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

p.5

LA REGION SUR TOUS LES FRONTS POUR NE LAISSER PERSONNE
AU BORD DU CHEMIN

- La Région aide ses entreprises et ses associations (Fonds Résistance, prêt rebond, pacte de relocalisation, Plus Forts Grand Est, etc.)
- La Région soutient ses acteurs touristiques
- La Région soutient ses acteurs culturels
- La Région soutient ses partenaires sportifs
- La Région, résolument tournée vers la coopération transfrontalière et européenne

4. VALORISATION DES POTENTIELS

p.12

LA REGION GRAND EST SE MOBILISE POUR LE SOUTIEN
DE L'ACTIVITE ET DE L'EMPLOI

- La Région prend des mesures pour la formation professionnelle continue
- La Région prend des mesures pour la formation sanitaire et sociale
- La Région mobilise son réseau de plateforme LOJ'Toît Jeune
- La Région soutient le tissu associatif





MOBILITES :

#COVID19 : ADAPTER LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Dans le contexte actuel lié à la propagation du coronavirus Covid-19 et au confinement promulgué par le gouvernement, la Région Grand Est a réadapté son offre de transport afin de limiter les déplacements sur le territoire.

ADAPTATION DE L'OFFRE EN GRAND EST

- ➔ Arrêt dès le 9 mars des transports scolaires dans le Haut-Rhin, dès le 16 mars pour l'ensemble du territoire.
- ➔ Réduction des dessertes routières interurbaines en plusieurs étapes :
 - mise en place d'un réseau minimal dès le 17 mars,
 - l'offre a été adaptée en fonction de la fréquentation constatée (suppression des services utilisés par moins de 5 personnes),
 - de nouvelles règles ont été définies afin de limiter les risques de contamination et de protéger les chauffeurs : montée par la porte arrière, condamnation des sièges situés au niveau du chauffeur, suspension de l'achat des titres à bord en espèces.
- ➔ Réduction de l'offre sur le réseau Fluo TER :
 - une circulation de 25 % de l'offre en Grand Est, qui se traduit notamment par le maintien des liaisons transfrontalières afin de permettre aux salariés de se rendre à leur travail (Strasbourg-Bâle, Strasbourg-Offenburg, Metz – Thionville – Luxembourg),
 - à ce jour, l'ensemble des lignes sont en circulation* afin de permettre une reprise des circulations dans les meilleures conditions possibles (*hormis sur le tronçon Chaumont/Belfort (ligne 4),
 - un système de transport à la demande, à destination des personnels hospitaliers luttant contre la pandémie, a été mis en place sur l'ensemble du territoire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce service est à disposition de l'ensemble des personnels hospitaliers.

MESURES EN FAVEUR DES USAGERS

- ➔ Arrêt du prélèvement pour le mois d'avril des abonnés TER.
- ➔ L'abonnement du mois d'avril pour les abonnés sur l'offre routière hors TER sera, selon les situations des différents départements et les possibilités des systèmes billettiques en place, soit non prélevé, soit remboursé sur simple demande des exploitants.
- ➔ Mise en place de la gratuité des transports régionaux pour l'ensemble du personnel médical sur simple présentation de leur carte professionnelle.



MESURES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

- En concertation avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), la Région assure le paiement à hauteur de 70 % de l'ensemble des prestations initialement prévues sur les marchés de transport afin de garantir un équilibre financier et préserver les emplois. Cette avance est provisoire : le niveau de financement de la Région sera ajusté postérieurement à la crise, en fonction des différentes aides perçues par les entreprises.
- Les factures déjà reçues par la Région ont été traitées en priorité.
- La Région autorise aux transporteurs de facturer sans qu'ils aient besoin d'attendre la fin du mois de mars les prestations réalisées avant l'arrêt des transports scolaires et la mise en place du confinement.
- Concernant l'offre routière TER, la même règle a été appliquée.



COHESION DES TERRITOIRES :

#COVID19 : OPERATION « MASQUES » : LA REGION ACCOMPAGNE LES SOIGNANTS DU GRAND EST

Face à la crise sanitaire sans précédent et à l'initiative de Jean Rottner, la Région Grand Est s'est organisée pour pallier au manque de matériel médical des personnels soignants et des professionnels de santé exposés au Covid-19 en dehors de l'hôpital. Elle s'est ainsi dotée d'une cellule de crise, réunissant la Mission Santé, les Maisons de la Région et la Mission administrative et financière pour répondre à deux objectifs majeurs : la collecte de matériel médical sur le territoire régional et la commande massive de masques chirurgicaux.

UNE SOLIDARITE EXEMPLAIRE

Un appel à une solidarité collective a permis de récolter **plus de 1,3 million de masques et du matériel de protection** (blouses, gants, charlottes et sur-chaussures) donnés par les entreprises et les lycées du Grand Est. Ce matériel a été intégralement redistribué, via les Maisons de la Région, aux centres hospitaliers et aux structures médico-sociales (EHPAD, structures d'accueil de personnes handicapées, associations d'aide à domicile, foyers, etc.) du territoire, la priorité ayant été donnée aux zones les plus touchées par le virus.

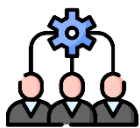
UNE COMMANDE MASSIVE DE 5 MILLIONS DE MASQUES ET DE MATERIEL MEDICAL

La Région a commandé 5 millions de masques chirurgicaux auprès de chaînes de productions étrangères. 2 millions de masques ont d'ores et déjà été réceptionnés le 31 mars dernier et ont été livrés par les 10 Conseils départementaux aux EHPAD et autres structures médico-sociales préalablement identifiés, leur permettant ainsi d'assurer 2 à 3 semaines de protection.

Deux autres livraisons interviendront dans les prochains jours pour équiper les professionnels de santé libéraux.

La Région a également commandé des blouses jetables pour les services hospitaliers qui en manquent cruellement.

Coordonnée par la Région Grand Est et financée avec le soutien de l'Union européenne, cette opération de solidarité territoriale est menée en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités concernées.

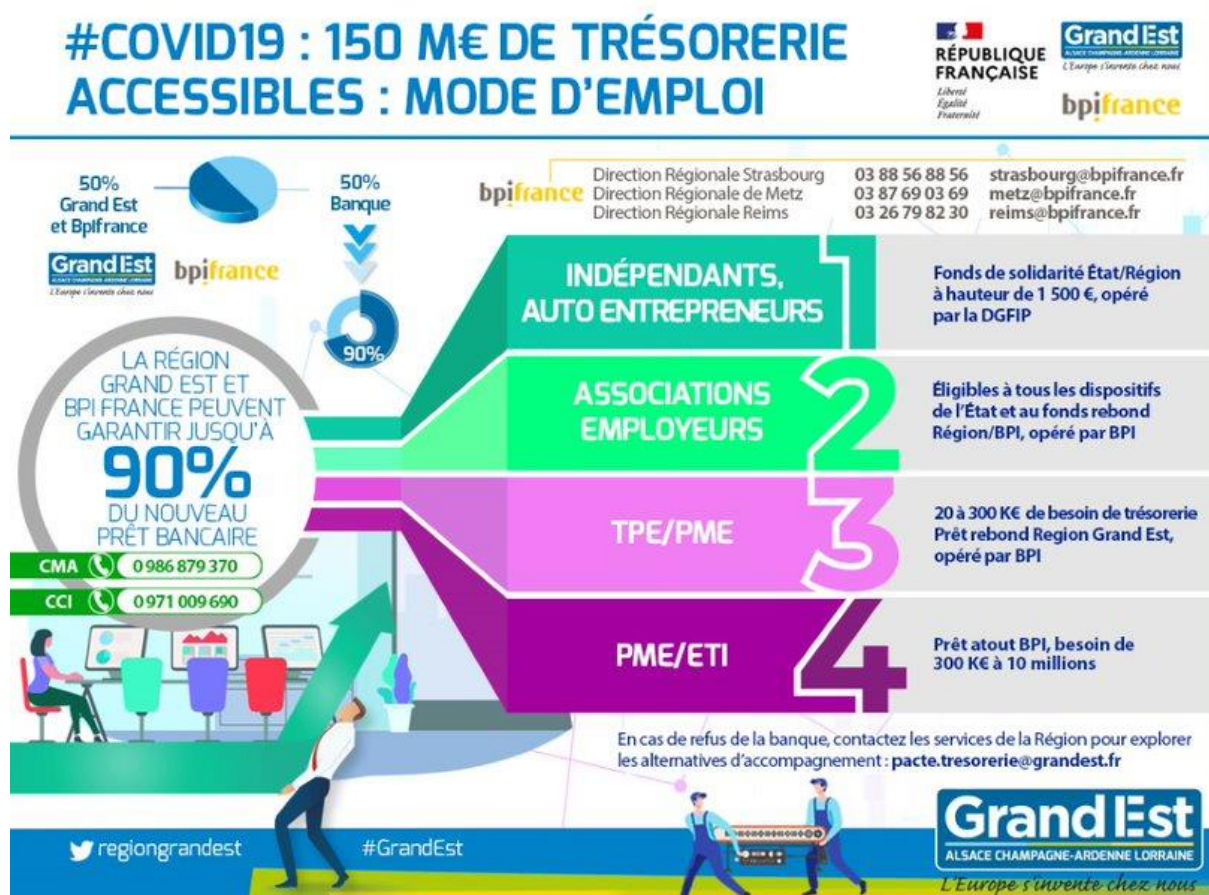


ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES :

#COVID19 : LA REGION SUR TOUS LES FRONTS POUR NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN

« Parce que les acteurs économiques, associatifs et culturels sont les forces vives de notre région, nous avons décidé de mettre en place des dispositifs d'accompagnement qui leur permettront de faire face à la crise actuelle et de construire l'avenir. », s'est exprimé Jean Rottner, Président de la Région Grand Est.

De nombreux secteurs d'activités sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire : économie, tourisme, sport, loisirs, culture, agriculture et agro-alimentaire, etc. Pour aider ces acteurs essentiels du Grand Est à faire face à la situation actuelle, la Région a mis en place une série d'aides exceptionnelles, en synergie avec les mesures prises par l'État et en collaboration avec les autres collectivités et opérateurs du financement des entreprises notamment. L'objectif est de couvrir un maximum de besoins, de l'autoentrepreneur jusqu'à la PME industrielle, en passant par les associations et les acteurs culturels, sans oublier les travailleurs frontaliers.





LES AIDES AUX ENTREPRISES ET AUX ASSOCIATIONS DU GRAND EST

- Un **Fonds Résistance** de **44 millions d'euros**, initié par la Région Grand Est et doté à parité par les EPCI, les Départements du Grand Est et la Banque des Territoires. Il est destiné à soulager la trésorerie des petites entreprises, entrepreneurs, micro entrepreneurs et associations impactés par la crise, en complément des autres dispositifs existants (avec une intervention en avance remboursable jusqu'à 10 000 euros par entreprise et 30 000 euros par association). Le Fonds Résistance permet d'octroyer des aides de 5 000 à 10 000 euros aux entreprises qui comptent jusqu'à 10 salariés et jusqu'à 30 000 euros pour les associations et les acteurs du secteur non-marchand jusqu'à 20 salariés.

#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

* remboursement avec différé d'un an

44 M€
POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

regiongrandest #LeGrandEstResiste

LOGO

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

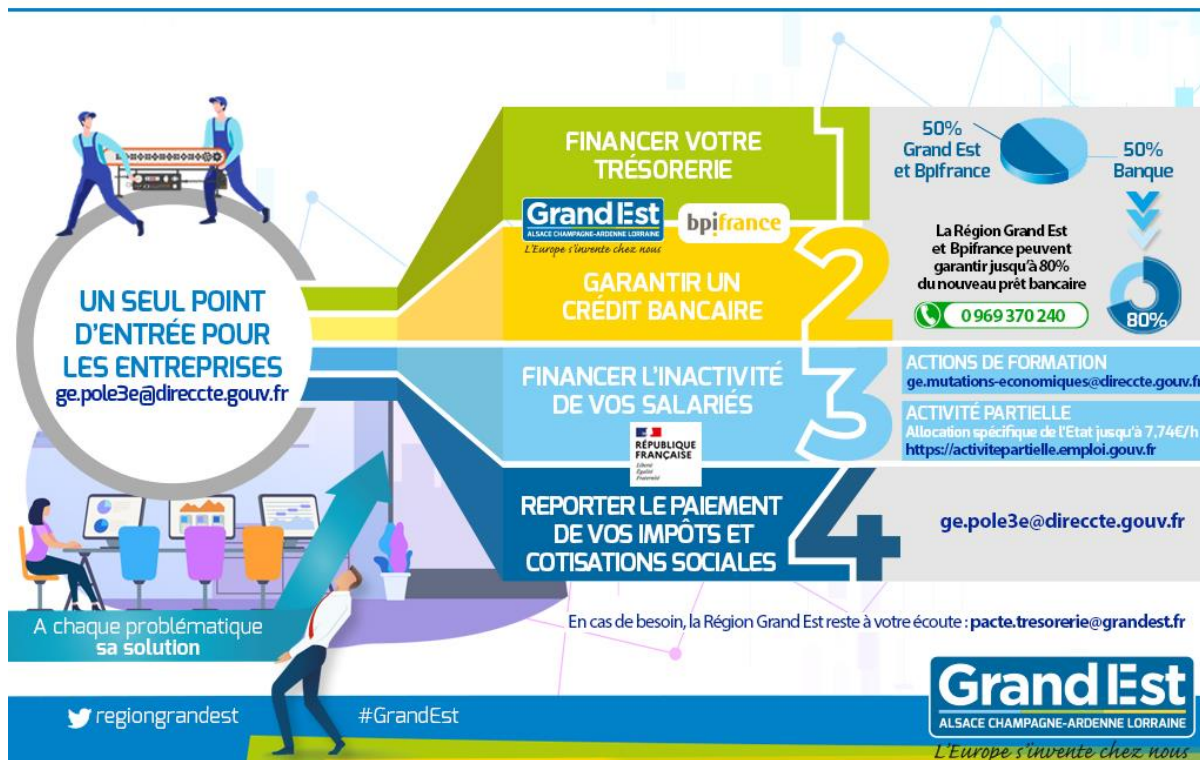
NB : l'infographie ci-dessus, *Fonds Résistance*, comporte la mention « logo » afin que les EPCI puissent la personnaliser avec leur propre identité visuelle.

- Un **Prêt Rebond**, mis en place par la Région et opéré par Bpifrance, qui rend disponible **75 millions d'euros** de financements, sans garantie et à taux 0 % d'intérêt. Il vient en soutien aux entreprises en difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc.) et leur permettre de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la période de crise.



- Un **Pacte de relocalisation** pour encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe plutôt qu'en Asie. Cette mesure permettra de réduire la vulnérabilité des entreprises dont la chaîne d'approvisionnement dépend en partie de fournisseurs asiatiques, tout en réduisant leur impact carbone.
- **Plus Forts Grand Est**, la nouvelle plateforme de la Région Grand Est, lancée ce mercredi 8 avril 2020 avec les acteurs économiques du territoire. Pilotée par Grand E-nov, elle référence des solutions innovantes en Grand Est pour surmonter ensemble la crise du Covid-19 > www.plusforts-grandest.fr
- La contribution de la Région au **Fonds national de solidarité (17 millions d'euros)** mis en place par l'Etat à destination des entrepreneurs et des très petites entreprises.
- Le lancement d'une **application mobile de géolocalisation des producteurs du Grand Est** afin d'apporter une meilleure visibilité à tous les acteurs de la chaîne de valeur agricole (distributeurs, transformateurs, producteurs et consommateurs). Il s'agira d'aider les producteurs du territoire à maintenir leur activité et d'offrir aux consommateurs un accès facilité à des produits locaux tout en restant chez eux.

#COVID19 : DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LES ENTREPRISES





LE SOUTIEN AUX ACTEURS TOURISTIQUES

En complément des dispositifs d'aides aux entreprises et aux associations déployés au niveau national et du Fonds Résistance, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est a mis en place la cellule **#StrongTogether** et propose un accompagnement spécifique à l'ensemble des professionnels du tourisme et de l'événementiel pour rebondir après la crise. Une enquête sur l'impact de la crise est en cours auprès de 10 500 partenaires touristiques, des web-séminaires sont programmés depuis avril pour traiter des questions qui préoccupent les acteurs, des groupes de travail préparent à distance les actions collectives à mener dans une logique post-épidémique, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.art-grandest.fr/covid-19/>

La Région Grand Est, l'Agence Régionale du Tourisme et Grand E-nov travaillent notamment au développement **d'un outil de commercialisation, de marketing et de gestion des relations clients**, qui sera mis à disposition des acteurs de la filière Tourisme en fin d'année. Il permettra dans un contexte post-crise de capitaliser sur les richesses touristiques que la Région peut offrir à ses visiteurs tout comme à ses habitants.



LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

L'Etat - DRAC Grand Est et la Région Grand Est ont uni leurs efforts pour **accompagner tous les acteurs des filières culturelles professionnelles du Grand Est** : prêts en trésorerie, mesures d'activité partielle, reports de charges sociales et fiscales, fonds national de solidarité au profit des indépendants, fonds Résistance, etc.

La DRAC Grand Est et la Région Grand Est ont également pris l'engagement de versements accélérés des subventions de l'année et des soldes de subventions de l'année 2019, selon des procédures allégées.

Par ailleurs, **six groupes de travail thématiques Etat-Région**, avec l'appui de l'Agence Culturelle Grand Est, se sont mis en place à partir du 2 avril 2020 : Festivals, Spectacle vivant, Arts visuels, Patrimoines et musées, Livre, Cinéma et audiovisuel, et Langue et Culture régionale. Ces groupes de travail permettront de faire un point d'étape hebdomadaire, afin d'identifier les problématiques à traiter ou en cours de traitement.

Enfin, l'Agence Culturelle Grand Est s'est également réorganisée en offrant sur son site un espace présentant les mesures en faveur du secteur culturel et les initiatives innovantes des acteurs culturels en période de confinement (visites virtuelles de musées, concerts sur webcam, diffusion de livre audio, etc.).

#COVID19 : LA RÉGION ADAPTE SES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA CULTURE





LE SOUTIEN AUX PARTENAIRES SPORTIFS

Le secteur sportif, qui regroupe des acteurs tant économiques qu'associatifs, est accompagné dans la mobilisation des dispositifs nationaux de soutien à l'activité et à la trésorerie, notamment par le biais du prêt Rebond ou le soutien aux indépendants. En complément, la Région a décidé de faire évoluer ses critères d'aides en faveur de l'ensemble de ses partenaires.

- ➔ **Maintien des aides aux acteurs :**
Le Service des Sports assure une continuité d'instruction des dossiers de soutien aux sportifs de haut niveau, aux clubs de haut niveau et aux ligues, avec des transmissions totalement dématérialisées, des allègements dans les justificatifs à fournir pour le versement des subventions et une disponibilité de conseil.
- ➔ **Etude au cas par cas des annulations de manifestations sportives :**
Depuis le début du confinement, près d'une cinquantaine d'annulations ou de reports de compétitions sportives ont été recensés. Afin de ne pas pénaliser encore plus les structures organisatrices, la Région maintient le vote de ses subventions et étudiera au cas par cas les dépenses réellement engagées afin d'en prendre une partie en charge en adaptant le montant de son soutien en conséquence.

#COVID19 : LA RÉGION ADAPTE SES DISPOSITIFS EN FAVEUR DU SPORT





LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE

La Région a été en première ligne pour anticiper et accompagner l'impact de la crise sanitaire sur la continuité des échanges transfrontaliers et la vie des dizaines de milliers de frontaliers du Grand Est qui travaillent en Suisse, en Allemagne et au Luxembourg.

Ainsi, une « **cellule de contact** » **franco-allemande**, initiée par la Région et associant la Préfecture (mission diplomatique) et l'Agence régionale de santé, a été mise en place pour échanger avec les partenaires des 3 Länders frontaliers (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg), mais également les autorités fédérales allemandes (Ministère de l'intérieur, Auswärtiges Amt) sur :

- ➔ La situation sanitaire sur ces territoires,
- ➔ La coordination de la réintroduction de contrôles à la frontière franco-allemande,
- ➔ Les droits des travailleurs frontaliers et des frontaliers habitués à traverser la frontière pour être pris en charge médicalement.

Par ailleurs, dès le 19 mars, une demande d'entraide a été formulée auprès des Länder frontaliers, conjointement avec la Préfecture et l'ARS, pour organiser le **transfert de patients** vers l'Allemagne. Des échanges similaires ont eu lieu, coordonnés avec Paris, avec les autorités luxembourgeoises. Ainsi, la solidarité de nos partenaires frontaliers et européens a conduit au transfert **de près de 200 de patients du Grand Est** (Alsace et Lorraine) vers des hôpitaux du Luxembourg, d'Allemagne, de Suisse, ainsi que d'Autriche. Cette expérience inédite a permis à la Région d'affirmer son rôle-pivot pour réguler au mieux cette crise, en tandem avec l'Etat, et de consolider le dialogue et le partenariat avec les pays frontaliers.

La Région a également accompagné le réseau des structures frontalières qui contribuent à garantir une information de qualité auprès des frontaliers sur leurs droits (centre de ressources *Frontaliers Grand Est* à Metz, Maison du Luxembourg à Thionville, Maison ouverte sur l'Allemagne à Forbach, réseau de 4 *Infobest* le long du Rhin, Centre européen de la consommation et *Euro-Institut* à Kehl). Dès le 9 mars, la plateforme de ressources [Frontaliers Grand Est](#) a mis en ligne des questions/réponses sur la base d'informations fiables auprès des partenaires allemands, belges, luxembourgeois et suisses, et mutualisées avec les autres structures frontalières. Plus de 100 000 visiteurs uniques se sont depuis appuyés sur ces ressources.



VALORISATION DES POTENTIELS :

#COVID19 : LA REGION GRAND EST SE MOBILISE POUR LE SOUTIEN DE L'ACTIVITE ET DE L'EMPLOI

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

MAINTIEN DE LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Région en concertation avec Pôle emploi a informé dès le 15 mars les organismes de formation de sa décision de maintenir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Cette mesure vient en complément des dispositions nationales.

Ainsi pour maintenir la rémunération des stagiaires sur la période allant du 16 mars au 30 avril 2020 le montant de l'effort financier de la Région est estimé à **7 millions d'euros**.

MAINTIEN DE L'AIDE A LA GARDE D'ENFANT

La Région a souhaité faciliter l'entrée en formation professionnelle des stagiaires par la prise en charge des frais de garde des enfants de 3 à 12 ans, via le Fonds Régional d'Incitation à la Formation (FRIF)-Garde d'Enfant. Le montant de l'aide est fixé à 80 euros par enfant et par mois de formation et à 100 euros pour les familles monoparentales ou bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial.

En complément des dispositions prises pour les étudiants infirmiers et aides-soignants mobilisés pour venir en renfort des professionnels de santé dans la lutte contre l'épidémie COVID-19, la Région a décidé de maintenir l'aide régionale des stagiaires de la formation professionnelle concernés par ces métiers.

De même, l'aide régionale est maintenue pour les stagiaires inscrits dans des formations à distance pendant la période d'arrêt de l'accueil physique en centre.



FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS ET ELEVES AIDES-SOIGNANTS EN STAGE SUR LES FONDS DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES (PIC)

Face à la situation d'urgence sanitaire dans le Grand Est, la Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) ont décidé de valoriser la mobilisation exceptionnelle des élèves infirmiers et élèves aides-soignants des instituts de formations aux côtés des professionnels de santé dans le soutien aux patients.

LA RÉGION SE MOBILISE ET APPELLE TOUS LES ÉTUDIANTS INFIRMIERS ET ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS EN RENFORT

Avec l'accord du Ministère du Travail, ce sont **11 millions d'euros** qui ont été débloqués par la Région Grand Est dès le jeudi 26 mars 2020, via des fonds du plan d'investissements dans les compétences (PIC)¹, pour indemniser ces stagiaires. Ainsi, durant cette période de crise, les **élèves infirmiers** percevront **1 400 euros par mois** et les **élèves aides-soignants 1 000 euros par mois**.

6 600 élèves-infirmiers et 1 600 élèves aides-soignants en formation au sein de notre région sont d'ores et déjà mobilisés sur tout le territoire pour aider les professionnels de santé.

Les apprenants qui ne sont pas encore en stage sont invités à se porter volontaire sur la plateforme de volontariat suivante : <https://solen3.enquetes.social.gouv.fr/cgi-7/HE/SF?P=2270z70z11z-1z-1zD963FB7C99>

Pour toute information complémentaire : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr et fss@grandest.fr

¹ Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est destiné à la formation d'un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et d'un million de jeunes décrocheurs



MAINTIEN DES BOURSES REGIONALES AUX ELEVES DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Dans le contexte de la crise du Covid-19, la Région tient à rassurer les nombreux étudiants en formation sanitaire et sociale qui comptent sur le maintien des bourses. Pour les quelque **5 000 étudiants** concernés, l'aide régionale s'élève à **1,3 million d'euros** par mois soit environ **14 millions d'euros** par an.

MAINTIEN DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

Afin de rassurer les apprenants, quel que soit leur statut durant la crise (malade, confiné, en stage, en CDD, etc.), la Région garantit le financement des frais de formation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

UTILISATION DU MATERIEL EXISTANT DANS LES INSTITUTS DE FORMATION

La Région a demandé à tous les instituts de formation sanitaire du Grand Est de mettre le matériel et les produits (masques, gants, gels, appareils respiratoires, lits, etc.) existants dans les instituts, à disposition de leur établissement hospitalier support.

JEUNESSE ET ASSOCIATIONS

MOBILISATION DU RESEAU DES PLATEFORMES LOJ'TOIT JEUNES

En réponse à Action Logement, l'ensemble des plateformes logement du Grand Est (21 plateformes à ce jour) se sont fortement mobilisées pour apporter leur aide. Cette mobilisation s'organise dans le cadre de la convention régionale avec Action Logement. Elle concerne principalement : les salariés en difficulté notamment les soignants, les intérimaires et les travailleurs saisonniers. L'objectif est de pouvoir loger des personnes sur des durées courtes, au cas par cas, dans des chambres ou des studios qui ont été libérés par les locataires habituels, et principalement dans des logements meublés. Tout comme l'ouverture de l'hébergement du CREPS de Reims, qui accueille, à la demande, des soignants du CHU de Reims.

SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF

En complément des dispositifs d'aides aux entreprises et aux associations déployés au niveau national et du Fonds Résistance, la Région s'attache à ce qu'il n'y ait aucune rupture dans la mise en œuvre des dispositifs dédiés. Qu'il s'agisse du Dispositif de soutien à la vie associative de proximité (DIVA'P), du soutien aux têtes de réseaux régionales associatives et aux mouvements associatifs du Grand Est, de Grand Est Emploi Associatif et de Grand Est Initiatives territoriales, tout est mis en œuvre pour assurer dans de bonnes conditions, et en urgence, le versement des subventions et le traitement des demandes d'aides. Par ailleurs, la Région Grand Est demeure à l'écoute des porteurs de projets afin de prendre en compte les éventuels décalages des opérations, sans que cela ne pénalise les structures.

Enfin, en lien avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, une cellule associant l'Etat, la Région, et la CRESS, ainsi que les principaux partenaires (IAE, URSCOP, UDES, banque des territoires, etc.) va être mise en place avec pour objectifs de mieux communiquer sur les mesures d'appui et d'initier collectivement la sortie de crise.

CONTACT PRESSE

Nathalie Schauber – Responsable presse

07 89 62 90 44

nathalie.schauber@grandest.fr

presse@grandest.fr